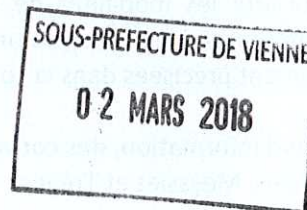


**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 27 février 2018



**Date de la convocation** : 20/02/2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient Présents** :

M. Thierry KOVACS, Président,  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,  
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,  
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT,  
M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie  
DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette  
GIRARDON-TOURNIER, M. Christian JANIN, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard  
LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François  
MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI,  
Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry  
QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,  
Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés** : Mme Annick GUICHARD représentée par son suppléant M. Michel CHARMET,  
Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT représentée par son suppléant M. Alain GERBAUD, M. Bernard  
LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD, M. André MASSE représenté par son  
suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Max KECHICHIAN à  
M. Marielle MOREL, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL  
BOUKILI-MALLEIN.

**Absent** : M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ASSAINISSEMENT** : Entretien des réseaux d'assainissement et des stations de traitement  
des eaux usées : convention avec les communes pour la mise à disposition d'une partie  
des services communaux

**Rapporteur** : Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence assainissement sur  
l'intégralité des communes de son territoire.

Les ouvrages d'assainissement étant antérieurement exploités en régie par certaines communes,  
Vienne Condrieu Agglomération souhaite maintenir ce mode d'exploitation, à minima, pour l'année  
2018.

Néanmoins, pour des raisons pratiques et organisationnelles, Vienne Condrieu Agglomération  
souhaite que les agents des communes concernées continuent à assurer des missions de surveillance  
ainsi que des interventions de premier niveau sur le territoire des communes considérées.

Ces interventions se feront selon les modalités prévues par l'article L 5211-4-1 du Code Général des collectivités territoriales. Un modèle type de convention est annexé à la présente convention. Celui-ci définit les différentes missions liées à la surveillance, à l'entretien et à l'exploitation des réseaux d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées, pouvant être confiées aux communes et encadre les modalités de mise à disposition des services des communes à Vienne Condrieu Agglomération. Les conditions financières concernant l'indemnisation de la commune sont également précisées dans la convention type.

À titre d'information, des conventions vont notamment être conclues avec les communes de Longes, Les Haies, Meyssez et Trèves.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-4-1 du CGCT,

**VU** l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssez,

**VU** le modèle de convention type annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de la convention-type ci-jointe, relative à la mise à disposition d'une partie des services communaux pour l'entretien des réseaux d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées. Cette convention sera conclue avec les communes de Longes, Les Haies, Meyssez et Trèves.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les conventions précitées et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 février 2018

Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le - 2 MARS 2018



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS